

D 2023 24 04 049

100

10 10

100

10 10

100

DI DI

103

100

BI 101

100

Accusé de réception en préfecture 001-210102810-20230426-D20232404049-DE Date de télétransmission : 26/04/2023 Date de réception préfecture : 26/04/2023

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

24 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 18 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, P. GUINOT, D. GANNE, J-O. RABOT, H. GRANGE, A. NEUSSER

Absents: V. KRY K, M. GRENIER, C. TOWNSEND,

Absents excuses: J-M. PALINIEWICZ, G. MASRARI, C. BIOLAY, M. CHALENDAR, M. LAPTEVA

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. BIOLAY à J-F. OBEZ, M. CHALENDAR à H. GRANGE, G. MASRARI à A. NEUSSER, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

11. Urbanisme – Autorisation du maire à déposer le permis de construire de « Chez Brice »

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le projet ci-joint, pour l'aménagement du Rez-de-chaussée de la maison « Chez Brice », sise 62 rue de l'église, sur la parcelle cadastrée AO 456, qui comporte les éléments suivants :

- L'aménagement d'un espace buvette de 15m²,
- L'aménagement d'une salle multiusage de 25m²,
- L'accès au 1^{er} étage.

Vu le retour de l'Architecte des Bâtiments de France lors du rendez-vous de pré-instruction du 14 février 2023 à Gex,

Vu l'avis de la commission urbanisme du 13 avril 2023,

Considérant que le projet consiste à aménager un Etablissement Recevant du Publics de 5^{ème} catégorie,

Considérant que le projet s'accompagne d'un changement de destination,

Considérant que le projet comporte la mise en conformité totale aux règles d'accessibilité.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire pour l'aménagement du rez-de-chaussée de « Chez Brice ».
- DONNE pouvoir au Maire de signer tous les documents liés à ce permis de construire.

Fait à Ornex, le 28 avril 2023

Le secrétaire de séance,

O. GUICHARD

101

100 202

500 BIL

10 **H H**

Le Maire, J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ

DUM

Certifié exécutoire le : 28 auril 2023 Affiché le : 28 auril 2023